

## QUESTIONNAIRE À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

— demande de renseignements pour le perfectionnement du service de gestion de vos déchets —


Madame, Monsieur,

La commune de Brantôme en Périgord en partenariat avec le SMCTOM de Nontron vous propose de répondre à un petit questionnaire, afin d'adapter au mieux le service pour la gestion de vos déchets, mais également de réaliser une étude de faisabilité pour créer une plate-forme de compostage.

Il est en effet urgent de trouver des solutions pour diminuer de façon conséquente le volume de nos poubelles noires qui vont à l'enfouissement avec des coûts qui ne cessent d'augmenter.

Dans cette perspective, nous vous soumettons quelques indications de tri :

- À compter du 01 janvier 2024, la loi<sup>1</sup> d'interdiction de déposer les **déchets biodégradables**<sup>2</sup> dans les sacs noirs entrera en vigueur. Ces derniers devront **être compostés**. Ces déchets représentent environ 30 à 50 % du volume du sac « Ordures Ménagères ». Il est **URGENT** de trier dès maintenant pour **en faire une ressource** via leur transformation en compost.
- Les **emballages (bouteilles, bocaux, pots) en verre** sont **recyclables à l'infini** quand ils sont déposés dans les **bornes à verre**. Quant aux bocaux vous pouvez également les réutiliser ou les proposer pour faire des conserves.

 En revanche, au vu de leur composition différente, les verres dans lesquels nous buvons, les vases, les vitres, la vaisselle cassée, ne vont jamais dans les bornes à verre, et doivent être déposés à la déchèterie.

- Pour tout ce qui est **vieux tissus, serviettes, nappes, rideaux, torchons, vêtements, chaussures, sacs, valises**, ils sont à déposer dans les **bornes TEXTILES** qui sont gérées par un éco-organisme. Ce système n'engendre pas de frais. Plusieurs sont à votre disposition sur le territoire. La présence de tous ces textiles et assimilés (ceintures, sacs à main, sacs à dos, valises, chaussures, etc.) se retrouvent encore dans les sacs noirs et finissent à l'enfouissement ce qui représente des coûts pour la collectivité.
- Tous les **emballages vides et les petits cartons** peuvent être déposés dans les **bornes/bacs de recyclage**.
- Pour les **gros cartons**, ils ne devront pas être laissés au sol devant les bornes mais devront être **aplatis et portés à la déchèterie**. À titre de rappel, les dépôts sauvages sont amendables.

<sup>1</sup> Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

<sup>2</sup> Les déchets biodégradables sont notamment les épluchures de légumes/fruits, thé, café marc et filtres, coquilles d'œufs, papiers/petits cartons souillés coupés en morceaux, essuie tout (pas de serviettes de couleurs), restes de repas, fleurs fanées, herbe de tonte, feuilles mortes, petits branchages.

## QUESTIONNAIRE

— pour le perfectionnement du service de collecte des déchets à destination des professionnels —

Une réponse est souhaitée avant le 15/06/2023.

Vous pouvez le retourner à la mairie de Brantôme ou par mail à l'adresse suivante : [secretariat@brantomeenperigord.fr](mailto:secretariat@brantomeenperigord.fr) ou [prevention@smctom-nontron.fr](mailto:prevention@smctom-nontron.fr) - 06 76 40 43 15

La commune et le SMCTOM vous remercient par avance pour votre participation.

### Renseignements généraux :

Votre activité : .....

Nom de votre établissement : .....

Adresse postale : .....

Nom(s) & prénom(s) du ou des propriétaire(s) ou gérant(s) : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Jours & horaires d'ouverture : .....

Périodes de congés & de fermeture annuelles : .....

Vos observations : .....

## Modalités actuelles de gestion et de collecte des déchets :

Actuellement, quel est votre équipement en bacs pour la collecte « Ordures Ménagères » (sacs noirs) ?

- ..... bacs de 240 litres       ..... bacs de 360 litres  
 ..... bacs de 720 litres

Avez-vous la possibilité de stocker des bacs dans votre établissement ?

- OUI       NON

Combien de fois par semaine vos ordures ménagères (sacs noirs) sont-elles collectées ?

- 1 fois par semaine       2 fois par semaine  
Le ..... Les .....

Durant la période estivale, avez-vous une autre collecte d'ordures ménagères en plus ?

- OUI       NON  
Le .....

Il est à noter que les **déchets recyclables sont à déposer dans les Points d'Apports Volontaires** A l'extérieur de l'îlot, et sur le site de la déchèterie (aux heures d'ouverture) « couvercle Jaune » et qu'ils ne sont pas collectés par le SMCTOM en porte à porte.

Pour la **gestion des biodéchets, prévoir une poubelle** pour les biodéchets dès maintenant est important afin **d'évaluer les quantités produites** par chaque professionnel et d'adapter en conséquence l'offre.

Pensez également aux animaux (poules, moutons, cochons, par exemple pour le

## Sur le compostage :

Connaissez-vous le compostage ?

- OUI       NON

Le pratiquez-vous ?

- OUI       NON

Souhaiteriez-vous des renseignements sur ce procédé de réduction des déchets ?

- OUI       NON

Seriez-vous prêt à prévoir une poubelle pour les biodéchets, dès maintenant, afin de permettre au SMCTOM de réaliser une estimation du volume à composter ?

- OUI       NON

Si vous avez répondu « non » à la question précédente, pourriez-vous nous renseigner sur le pourquoi ? (*exemple : je ne dispose pas de la place nécessaire ; je ne suis pas intéressé par le compostage ; le procédé comporte trop de contraintes, etc.*)

.....  
.....  
.....  
.....

### Informations relatives à la protection des données personnelles :

Les données personnelles collectées dans le présent document par la commune de Brantôme en Périgord et le SMCTOM de Nontron sont utilisées afin d'adapter au mieux le service de gestion des déchets et de réaliser une étude de faisabilité pour créer une plate-forme de compostage. L'ensemble de ces informations n'ont pas un caractère obligatoire. Seuls les services en charge du dossier auront connaissance de ces informations. Les données, recueillies sur la base du consentement, seront conservées jusqu'à la fin du projet : cette durée n'excèdera pas les trois ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à l'effacement de ces données.